



**SAINT-MÉEN-LE-GRAND**

**COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND (35290)**

Département d'Ille-et-Vilaine

**ARRÊTÉ DU MAIRE TF N° A 2020/92**

**AUTORISANT L'ACCES AUX TERRAINS DE FOOTBALL  
DE LA COMMUNE DE SAINT-MÉEN-LE-GRAND – INTERDICTION ACCES AUX VESTIAIRES  
SUITE AUX MESURES SANITAIRES COVID 19**

**Nous, Maire de la Ville de SAINT-MÉEN-LE-GRAND,  
VU :**

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- l'arrêté n° CS 2020/1 du 19/03/2020 interdisant l'accès à divers sites de la commune et notamment les terrains de football,
- l'arrêté n° CS2020/2 du 11 mai 2020 autorisant l'accès à certains sites et notamment du terrain stabilisé situé rue Maurice
- les différentes recommandations et consignes à respecter dans le cadre de la crise sanitaire du CORONAVIRUS – COVID 19,

**CONSIDÉRANT** qu'il est possible d'autoriser l'accès aux terrains de football stabilisés (place du stade et rue Maurice) et aux terrains de football en herbe du Stade Louison Bobet de la Commune de Saint-Méen-le-Grand suite aux mesures sanitaires en vigueur, l'accès au terrain d'honneur est autorisé pour les matches de championnat et les matches de coupe et sur autorisation spécifique, l'accès aux vestiaires restera interdit.

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1 :** A compter du 21 août 2020 l'accès est autorisé sur les terrains de football stabilisés situés Place du Stade et rue Maurice) et sur les terrains de football en herbe de la Commune de Saint-Méen-le-Grand.

**ARTICLE 2 :** L'accès est autorisé sur le terrain d'honneur Louison Bobet pour les seuls matches de championnat et de coupe et sur autorisation spécifique.

**ARTICLE 3 :** L'accès est interdit dans les vestiaires

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Maire de SAINT-MÉEN-LE-GRAND, est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis à :

- M. Philippe LEVREL, co-président de l'U.S.S.M.So.
- M. Nicolas BRIAND, co-président de l'U.S.S.M.So.
- Les Services Techniques Municipaux,
- L'affichage sera effectué aux lieux et places habituels.

*Fait à Saint-Méen-le-Grand, le 21 août 2020*

*Le Maire,*

*Conseiller Départemental d'Ille et Vilaine,*

*Pierre GUITTON*

Publié en Mairie le 21 août 2020

